



Paieement d'un crédit acquis pendant la période de pacs

Par **charles_old**, le **19/03/2008** à **10:15**

Bonjour,

Nous nous étions PACSé en déc 2005 avec mon partenaire.

En Avril 2006, j'ai quitté mon emploi pour le suivre dans sa mutation, j'ai ainsi pu bénéficier du chômage. Par contre, avant de démissionner j'avais souscrit un prêt à mon nom de 13700€ pour l'achat de notre voiture.

En janvier 2007, nous avons dissolu notre PACS et j'ai du conserver la voiture et le crédit car ils étaient à mon nom alors que je ne voulais pas la garder.

Aujourd'hui je me suis renseignée pour effectuer une reprise de la voiture dans un garage, et ils me la reprennent seulement 7 800€.

Je voulais savoir si j'avais un recours auprès de mon ex pacsé pour qu'il me rembourser la moitié de ce que je perds ??

En sachant que nous avions signés une convention de PACS qui disait "Les partenaires seront tenus solidairement à l'égard des tiers des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante et pour les dépenses relatives au logement".

Est-ce que j'ai un recours alors que notre PACS est désolidarisé depuis un peu plus d'un an ?
Je vous remercie d'avance pour votre aide !!